

Centres de lecture et d'animation culturelle et développement de la lecture publique en Côte d'Ivoire

Renaud-Guy Ahioua MOULARET*

Résumé

Oubliée par les décideurs et méconnue par les populations, la lecture publique n'arrive toujours pas à se faire une place dans le quotidien des Ivoiriens. Entre les crises économiques, politiques, sociales et technologiques, le livre et plus particulièrement la lecture publique, est quasiment absente des pratiques culturelles des Ivoiriens. Elle ne fait point partie de leur passe-temps préféré, vu l'insuffisance des espaces de lecture entre autres. C'est dans cette famine du livre qui caractérise la Côte d'Ivoire comme bien d'autres pays de l'Afrique noire francophone, que les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle, programme émanant de l'Organisation Internationale de la Francophonie, deviennent une alternative sérieuse et pertinente. Ces structures de lecture publique offrent aux populations rurales et péri-urbaines un accès au livre et à la culture ; toutes choses qui participent au développement communautaire. Ces institutions culturelles, dont la légitimité est soutenue par les utilisateurs et par les commanditaires, renferment d'importants enjeux. Dès lors, les autorités ivoiriennes doivent s'approprier ce dispositif pour la consolidation et le développement d'une véritable politique de lecture publique.

Mots-clés

CLAC, Côte d'Ivoire, développement, Francophonie, Lecture publique, Livre.

Abstract

Forgotten by decision-makers and little known by the population, public reading still cannot find a place in the daily lives of Ivorians. Between the economic, political, social and technological crises, books and more particularly public reading, are almost absent from the cultural practices of Ivorians. It is not part of their favorite pastime, given the lack of reading spaces, among other things. It is in this famine

* Département SIP, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), Abidjan, Côte d'Ivoire. E-mail : ahioua.moularet@hotmail.fr

of the book which characterizes Côte d'Ivoire like many other countries of French-speaking black Africa, that the Reading and Cultural Animation Centers, a program emanating from the International Francophonie Organization, become a serious alternative and relevant. These public reading structures offer rural and peri-urban populations access to books and culture; all things that participate in community development. These cultural institutions, whose legitimacy is supported by users and sponsors, contain important issues. Therefore, the Ivorian authorities must take ownership of this mechanism for the consolidation and development of a genuine public reading policy.

Keywords

CLAC, Côte d'Ivoire, Development, Francophonie, Public reading, Book.

Introduction

La finalité sociale et sociétale des bibliothèques est devenue, surtout pour les pays du Sud, un levier indispensable d'abord, pour le renforcement du lien social, ensuite pour l'amélioration des résultats scolaires ou professionnels des usagers, enfin pour l'équilibre de la cité à travers l'acquisition des connaissances (A. Appolonio, 2005). En effet,

Depuis leur apparition, les bibliothèques sont des lieux de conservation et de transmission de la connaissance. Leur évolution est d'abord liée à celle des supports de l'écrit et de la communication, mais aussi aux progrès de l'éducation et de la culture, et plus généralement à l'histoire des institutions et des sociétés (P. Carbonne, 2017, p. 3).

Quand ils sont présents dans une localité, les systèmes d'information documentaire et plus précisément, les bibliothèques, accompagnent les différentes mutations de la société et contribuent à la construction de la mémoire collective, en restant des témoins de l'histoire. C'est pourquoi, leur absence ou leur insuffisance, fort de déséquilibrer le système social, génère un dysfonctionnement qui perturbe le développement local. À l'échelle d'une nation, le désert livresque débouche sur une

impossibilité à satisfaire son besoin ou son droit à l'information dans un monde *glocalisé* (R. Thierry, 2015).

Avec quatre-vingt-seize bibliothèques identifiées en 2015 (MCF, 2017), la Côte d'Ivoire connaît un déficit d'espaces de lecture. Les bibliothèques de lecture publique n'ont pas encore fait l'objet d'une prise en compte effective dans les programmes et projets de développement des territoires (commune, département, région, district, État). Or, ces institutions de lecture sont de plus en plus importantes dans le cadre des plans de développement liés à l'éducation, à la culture et au social (P. Carbone, 2017).

Face à cette insuffisance de l'offre étatique ivoirienne en matière de lecture publique, la coopération multilatérale essaie de pallier cette situation. C'est dans ce cadre que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a déployé dans le nord de la Côte d'Ivoire, le programme des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) depuis 1990.

Aujourd'hui, la présence du réseau des dix CLAC dans le septentrion ivoirien, a permis d'amorcer une nouvelle ère au grand bonheur des apprenants, des travailleurs et autres usagers des localités accueillant ces dispositifs. Mais au-delà, l'accroissement des CLAC contribue à une bonne politique de lecture publique. La présente réflexion veut montrer l'importance des CLAC dans le développement de la lecture publique en Côte d'Ivoire.

Ainsi, d'un point de vue systémique (D. Durand, 2017), il conviendra après une approche conceptuelle, de rappeler l'historique des CLAC en Côte d'Ivoire, de montrer la place de ce programme dans la politique du livre, et d'envisager les perspectives de la lecture publique en Côte d'Ivoire.

1. Concepts de lecture publique et de CLAC

1.1. Lecture publique

La question de la lecture et surtout celle de la lecture publique, ne saurait être abordée sans celle de l'organe qui la déploie à savoir, la bibliothèque publique. Celle-ci semble être associée à l'origine, aux collectivités publiques comme le stipule le Conseil Supérieur des Bibliothèques en France. En effet, il affirme que :

Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle. En conséquence, elles doivent rendre leurs collections accessibles par tous les moyens appropriés, notamment par des locaux d'accès facile, des horaires d'ouverture adaptés aux besoins du public, des équipements de desserte de proximité et le recours aux techniques de communication à distance¹.

Le critère de l'accessibilité retient l'attention, car il est fondamental dans le service de la bibliothèque publique. Œuvrant à toucher un large public, la bibliothèque publique use de tous les moyens nécessaires pour atteindre ceux-ci. La bibliothèque publique fonctionne avec l'objectif de diffuser l'information à un grand public appartenant à toutes les couches de la population même s'il faut reconnaître que les utilisateurs des CLAC ont une forte majorité de jeunes. Le principe d'égalité des usagers est donc très présent dans l'action de cette structure documentaire. Ce principe est enrichi par la nécessité de maintenir l'égalité entre les lecteurs.

L'Unesco apporte un complément de compréhension de cette structure lorsqu'elle estime que « la bibliothèque publique est par excellence, le centre d'information local, où l'utilisateur peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations »². Fort de mettre aussi l'accent sur l'accessibilité et la variété du public, l'Unesco insiste sur la typologie des documents que doit offrir une bibliothèque publique. Les collections publiques ont un caractère encyclopédique qui doit embrasser l'ensemble des besoins informationnels des publics (S. Gamache, 1987).

Par ailleurs,

Les bibliothèques publiques sont ouvertes à tous les habitants du territoire qu'elles desservent, qu'ils y viennent pour leurs loisirs, pour s'informer et lire la presse, pour s'instruire et se former aux différents âges de la vie, pour visiter une exposition ou pour partager des centres d'intérêt avec d'autres personnes (P. Carbone, 2012, p. 49).

¹ Conseil Supérieur des Bibliothèques, charte des bibliothèques en son article 4.

² UNESCO, manifeste sur la bibliothèque publique de 1994 en son point relatif à la bibliothèque publique.

Au-delà des documents, la bibliothèque publique est un espace de divertissement et de détente, sans oublier un espace de rencontres et de partages d'expériences avec des personnes différentes. Le brassage social est à la fois intra et inter générationnel même si certains auteurs (S.N.N. Mubadi, 1975) y voient une structure complète³.

La bibliothèque publique est encore appelée bibliothèque de lecture publique (A.-M. Bertrand et Y. Alix, 2015). Elle s'investit dans la lecture publique c'est-à-dire, l'ensemble des activités menées en rapport avec le livre et plus généralement avec la culture (S. Gamache, 1987). Instrument ou dispositif d'incitation à la lecture, la lecture publique est un axe important de la politique culturelle d'un pays ou encore d'une collectivité (A.-M. Bertrand, 2005). Découlant de la conception française d'instruction publique, la lecture publique est perçue aujourd'hui par la communauté des professionnels des sciences de l'information comme une activité ayant pour objectif d'assurer la promotion du livre et de la lecture à travers divers supports (écrit, son, image). Elle est importante parce que « l'accès à l'écrit et la maîtrise de la lecture ont un impact essentiel sur l'éducation, le développement social et l'exercice de la démocratie » (OIF, 2009, p. 3). C'est en substance cette dimension à la fois personnelle, politique et sociale qui confère à la lecture publique toute sa valeur au sein d'une société en quête de mieux-être. De fait,

La lecture publique - c'est-à-dire l'accès aux ouvrages, aux journaux et à l'information en général - représente donc un enjeu majeur dans les pays en développement. Elle vient compléter les politiques d'éducation ou d'alphabétisation, en permettant quotidiennement d'accéder au savoir » (OIF, 2009, Ibid.).

³ Mubadi rapportant la définition du bibliothécaire belge Charles Depasse, estime que « la bibliothèque publique est essentiellement celle qui, par sa composition, par son libre accès, par sa gratuité, permet aisément au peuple de disposer de livres, de tous genres, adaptés aux besoins, aux capacités, aux tendances de chacun. Elle réalise la lecture comme un service public. Sa mission sociale se justifie par la nécessité d'occuper agréablement et utilement les loisirs des travailleurs, de satisfaire aux besoins d'information et à la curiosité intellectuelle d'une masse devenue plus instruite ; de mettre à la disposition des plus pauvres tous ces livres devenus coûteux ».

La lecture publique est utile pour l'individu et pour la communauté en vertu de l'équilibre sociétal. Cet instrument d'essence culturelle participe de l'exercice des droits et de la satisfaction des besoins en information des populations. Cette nécessité constitue le fondement même des CLAC.

1.2. CLAC

Selon l'OIF, initiatrice du programme, « un CLAC est, en réalité, un centre culturel en milieu rural. Il s'agit d'un bâtiment abritant une bibliothèque et une salle d'animation, implanté au cœur d'une agglomération de 5.000 à 20.000 habitants » (2013, p. 5). Cette approche organique du concept de CLAC renvoie à la double dimension de la bibliothéconomie et de l'animation culturelle. Cela induit un fonds documentaire varié, des jeux et des outils pédagogiques, un accès à des programmes audiovisuels et une salle polyvalente. Ouverts à tous les publics, les CLAC deviennent des « bibliothèques publiques et des lieux de convivialité... [qui] favorisent le désenclavement des communautés en permettant l'accès aux livres et aux moyens modernes de communication » (OIF, 2009, p. 5).

Dès lors, les CLAC mettent leurs équipements et leurs locaux au service du public qui ont ainsi accès à la formation, à l'information et aux loisirs. Ces bibliothèques publiques qui sont aussi des lieux de rencontres et d'échanges, apparaissent comme une alternative au développement local, par leur appui en matière de développement communautaire. En effet, les CLAC existent dans des localités disposant de structures d'enseignement public et privé allant du préscolaire au secondaire et souvent au supérieur. À ce titre, ils servent de points de sensibilisation dans les domaines de la santé, de l'environnement, des droits humains, etc.

En outre, les CLAC poursuivent des objectifs pratiques de développement dans la mesure où « inscrits dans la politique de développement de lecture publique des pays d'accueil, ils permettent aux populations de s'informer, de se former ou de meubler leurs loisirs » (P. Sauvageau, 2001, p. 111). Il en découle que ces centres de lecture visent à « transmettre le savoir et donner le goût de la lecture au plus grand nombre de personnes possibles, faciliter l'accès au livre et

aux moyens modernes de communication en milieu rural et périurbain, promouvoir les cultures locales des collectivités bénéficiaires »⁴.

Par ailleurs, dans leur fonctionnement, les CLAC sont régis par trois principes fondamentaux à savoir, « la centralisation des aspects administratifs et techniques (achats de livres, reliures, traitements et autres), la décentralisation des points d'accès publics (les CLAC), de la gestion et du financement, et la mise en réseau des points de services » (P. Sauvageau, 2001, p. 110).

Le programme des CLAC connaît un succès dans les différentes parties du monde où il est implanté⁵. C'est la « *clacquisition* »⁶ qui ambitionne instaurer une politique de lecture publique dans l'espace francophone et plus particulièrement, dans les pays francophones en développement. Ce programme a en Côte d'Ivoire, comme partout ailleurs, une histoire qu'il convient de rappeler.

2. Aperçu historique des CLAC en Côte d'Ivoire

Il faut remonter à la genèse de l'OIF pour comprendre les CLAC. En effet, à l'origine, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT)⁷ fait le constat en 1985 selon lequel

[...] les pays d'Afrique noire francophone ont tardé à implanter des bibliothèques en milieu urbain comme en milieu rural.... Beaucoup de ces pays d'Afrique noire ont en commun l'extrême pauvreté des populations. Les progrès de l'alphabétisation y sont très lents, le taux de scolarisation encore

⁴ Information recueillie auprès de M. Ouattara Idrissa Siaka, Directeur du CENATELPAC.

⁵ L'OIF rapporte à ce jour l'existence de 225 CLAC dans 18 pays d'Afrique, de l'océan Indien, de la Caraïbe et du Proche-Orient.

⁶ La *clacquisition* est un concept quoique néologisme, par lequel nous entendons la mise en place des CLAC. Ce concept prend en compte l'action de l'OIF dans les pays du Sud en vue de leur permettre d'obtenir des espaces de lecture empreints de convivialité. Fondée sur la théorie de l'action sociale ou du management, la *clacquisition* se caractérise par la mise en place progressive des réseaux et leur maillage dans un espace donné.

⁷ L'ACCT née en mars 1970, deviendra l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) en 1998, puis l'Organisation Internationale de la Francophonie en (OIF) 2005.

faible et l'accès à l'information y est limité, surtout en milieu rural (P. Sauvageau, 2001, p. 109).

Ce tableau dressé par l'OIF dépeint une situation économique de précarité et des efforts toujours insuffisants dans le domaine de l'éducation. Ce qui aboutit à un désert de bibliothèques et à une famine du livre (E. Le roux, 2020). Face à cette situation, le programme des CLAC est mis en place dans les pays du Sud⁸. Toujours est-il que l'histoire des CLAC en Côte d'Ivoire peut être circonscrite en deux grandes périodes que sont d'une part, la phase d'implantation du premier réseau dans le nord du pays et d'autre part, la phase de réhabilitation et d'extension.

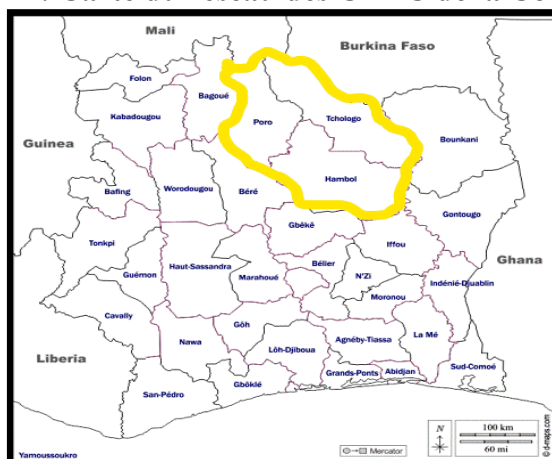
2.1. Implantation du premier réseau des CLAC en Côte d'Ivoire

Il faut rappeler que les experts de l'OIF en matière de lecture publique que sont Madame Lucie Alexandre et Monsieur Philippe Sauvageau, ont tous deux élaboré des stratégies, choisi des emplacements et formé les responsables nationaux, les coordonnateurs et les collaborateurs des différents réseaux nés en Afrique occidentale et centrale⁹. Ainsi, les CLAC voient le jour en mars 1990, dans la partie nord de la Côte d'Ivoire et plus précisément dans les localités de Sinématiali, M'Bengué, Niakaramadougou, Dikodougou, Ouangolodougou, Sirasso, Napié, Diawala, Tafiré, et Niellé. C'était un réseau de 10 centres dotés d'un fonds documentaire important avec des activités diverses d'animation qui ont permis le désenclavement et l'animation des régions concernées. La carte suivante montre la zone d'implantation des CLAC.

⁸ La naissance des Centres est aussi le fruit d'une collaboration offrant un programme conjoint du Centre de Recherches pour le Développement international et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie pour l'appui aux initiatives de développement en milieu rural à partir des CLAC.

⁹ Mme Lucie Alexandre était alors Responsable du programme CLAC à l'Agence de la Francophonie jusqu'en 2000 et M. Philippe Sauvageau était le Directeur général de la Bibliothèque du Parlement du Québec.

Image N° 1 : Carte du réseau des CLAC de la Côte d'Ivoire



Source : Moularet sur d-maps.com, 2020¹⁰

À la faveur des différents bouleversements socio-politiques survenus à partir de 1999 et surtout avec la crise politico-militaire débutée en septembre 2002, les CLAC ont connu un déclin. En effet, ce seul réseau qui existait, a été évincé en raison de la partition du pays en deux blocs territoriaux. D'une part, la zone sud était sous la direction du régime gouvernementale conduisant l'action du Président Laurent Gbagbo et d'autre part, les parties nord et centre, sous l'administration des rebelles appelés *Forces Nouvelles*. Ce contexte a occasionné le pillage de la majorité des différents CLAC qui n'ont pas subsisté par la suite, à une décennie de crises¹¹. Seul le CLAC de Niellé n'a pas connu de pillage et celui de Diawala a vu ses locaux occupés par les Forces Nouvelles¹².

L'État de Côte d'Ivoire à travers le Ministère de la Culture et de la Francophonie (MCF) avec à sa tête, le Ministre Augustin Kouadio Komoé, a diligenté deux missions d'évaluation des CLAC en 2007 et en 2008 pour faire l'état des lieux de la situation du réseau en vue de sa

¹⁰ La carte est apparue en ligne pour la première fois le 22 décembre 2020, [carte des régions Côte d'Ivoire BNEDT, 2021 - Bing](#)

¹¹ La période 2002-2011 a été marquée en Côte d'Ivoire par une succession de graves crises qui ont fortement perturbé le pays.

¹² Information recueillie auprès de Monsieur M'Boua Thomas, anciennement Sous-directeur des CLAC à l'Agence Ivoirienne de Coopération Francophone (AICF).

réhabilitation¹³. À cela s'ajoute une mission au Burkina Faso pour une imprégnation du modèle Burkinabé d'organisation des CLAC.

Le MCF a, par ailleurs, nourri le projet du Centre Ivoirien de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CILPAC). Avec pour objectif majeur de relever le niveau de la lecture publique, ce projet sous la supervision de l'Agence Ivoirienne de Coopération Francophone (AICF), a nécessité des travaux de réflexion pour l'élaboration du décret de création. Malgré les efforts de l'État ivoirien, ce projet n'a pu aboutir vu l'aggravation de la situation sécuritaire avec la crise post-électorale de 2010.

Cette période difficile passée, Il a fallu relancer le programme par sa réhabilitation proprement dite puis son extension.

2. 2. Phase de réhabilitation et d'extension

À partir de 2011, les autorités ivoiriennes et l'OIF vont amorcer les négociations pour la réhabilitation du réseau des CLAC du pays. À cet effet, les dix étapes de la mise en place d'un réseau, conformément au protocole de l'OIF, ont été respectées. Ce sont les suivantes :

- missions d'exploration et études de faisabilité ;
- demandes formelles des autorités municipales intéressées ;
- mission de mise en œuvre sur le terrain ;
- signature d'une convention entre la Côte d'Ivoire et l'OIF ;
- sélection et acquisition ;
- reliure des documents ;
- préparation des localités par le pays concerné ;
- expédition des équipements dans le pays et évaluation de l'achèvement des bâtiments ;
- Formation des animateurs ;
- Lancement du réseau national¹⁴.

Ces étapes se présentent comme un cadre méthodologique qui permet de définir le rôle des différentes parties impliquées dans la mise en place des CLAC au-delà des actions à poser. En outre, il accorde une importance aux communautés et aux localités qui se reconnaissent dans l'infrastructure créée à leur intention et dont elles doivent s'approprier. Il naît une corrélation traduisant la triple dimension : dimension

¹³ Monsieur M'Boua Thomas, Id.

¹⁴ Les 10 étapes pour la création d'un réseau de CLAC sont contenues dans les documents de référence de l'OIF sur ledit programme.

humaine (populations locales), dimension immobilière (bâtiment du CLAC) et dimension matérielle (documents, jeux, outils de travail). Cette relation tripartite garantit la réussite du programme, car les parties prenantes sont invitées à respecter leurs engagements dans un partenariat exemplaire (P. Sauvageau, 2001). En effet, « le succès des CLAC repose sur le partage des responsabilités techniques et financières entre les autorités nationales, locales et l'OIF » (OIF, 2013, p. 8). C'est aussi le lieu de préciser que chaque partenaire au projet joue un rôle significatif. L'OIF assume les charges liées à la dotation en biens culturels, en formation des cadres et des animateurs, en renouvellement des matériels, etc. sans oublier son expertise. L'État qui reçoit le CLAC quant à lui, s'occupe de la fourniture et de la gestion des services aux usagers en termes d'infrastructure et de budget ainsi que la lecture publique et l'inscription du CLAC dans la politique culturelle nationale. Pour les collectivités locales, il leur incombe de mettre en place des locaux ou des bâtiments pouvant accueillir les CLAC et de veiller à la maintenance et au fonctionnement avec deux animateurs (OIF, 2013 Ibid.).

Par ailleurs, chaque étape de la mise en place d'un réseau répond à des périodes précises qui se présentent de la manière suivante :

Tableau N°1 : Périodicité des différentes étapes d'implantation d'un réseau des CLAC

N° d'ordre	Étapes	Durée
1	Missions exploratoires et études de faisabilité dans le pays demandeur pour évaluer l'intérêt du ministère de tutelle et des localités pour le projet et leur capacité à mobiliser les ressources.	4 mois
2	Demande formelle des autorités municipales intéressées par le projet.	1 mois
3	Mission de mise en œuvre sur le terrain / identification des partenaires dans la zone identifiée par le pays et validation par l'OIF des localités sélectionnées par le ministère de tutelle.	1 mois
4	Signature entre les pays concernés et l'OIF d'une convention consignant dans le détail les engagements des parties pour la création et le fonctionnement du réseau.	1 mois
5	Sélection et acquisition dans les pays francophones des biens culturels destinés aux CLAC du nouveau réseau	12 mois
6	Reliure des documents dans une entreprise spécialisée.	6 mois
7	Préparation par le pays et les localités d'accueil de l'installation du réseau : bâtiment, identification des animateurs.	12 mois
8	Expédition de l'ensemble des documents dans le pays. Évaluation de l'achèvement des bâtiments et des équipements.	2 mois 1 mois
9	Formation des animateurs, installation des équipements et des dotations dans les centres.	2 mois
10	Lancement du réseau national.	

Source : OIF, 2009.

Ainsi, « le temps nécessaire à la création d'un réseau de 10 CLAC varie entre 12 et 24 mois » (OIF, 2009, p.15). De façon plus précise, après les différentes missions d'évaluation qui ont eu lieu au niveau national, la formalisation de la remise sur pied du réseau des CLAC du nord a été marquée d'abord, par la signature de la convention entre l'OIF et l'État de Côte d'Ivoire le 29 octobre 2014 lors de la tenue du Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA)¹⁵. Ensuite, la phase de lancement a été caractérisée par la cérémonie d'inauguration des CLAC le 31 octobre 2014 dans la commune de Sirasso. Cette cérémonie

¹⁵ Cette cérémonie a enregistré la présence de Monsieur Maurice Bandama, Ministre en charge de la Culture pour la partie ivoirienne et Madame Youma Fall, Directrice de la Diversité Culturelle et Linguistique, représentant l'OIF.

a été précédée de l'ouverture des CLAC de Tafiré et de Niakaramadougou. L'ouverture des différents centres a marqué le redémarrage CLAC en Côte d'Ivoire¹⁶.

3. CLAC et politique du livre en Côte d'Ivoire

À travers le programme des CLAC, l'OIF donne une réponse aux besoins communautaires des localités enclavées, notamment en matière d'accès à l'information et aux loisirs. Mais dans l'optique de parvenir au développement de la lecture publique dans les pays accueillant les CLAC, l'OIF intervient pour la construction d'une véritable politique de lecture publique dans lesdits pays nonobstant les difficultés de promotion.

3.1. De la politique de lecture publique en Côte d'Ivoire

3.1.1. Au niveau des actions et des stratégies

Pour cerner l'existence de la lecture publique en Côte d'Ivoire, il faut remonter aux actions du gouvernement liées à l'éclosion des centres et structures de la lecture ainsi qu'aux institutions dédiées à cet effet. Les stratégies mises en place par l'État ivoirien placent le livre au cœur des défis en raison de son statut d'axe prioritaire de la politique éducative et au-delà, de la politique de développement (MCF, 2003).

La plateforme de suivi des politiques de l'UNESCO¹⁷ révèle, déjà en 2013, que la politique de lecture avait pour objectifs de « développer l'industrie du livre, appuyer la production nationale, mettre en place un réseau de lecture publique et de bibliothèques scolaires, mettre en place la lecture numérique, favoriser le rayonnement de la culture littéraire ivoirienne »¹⁸. C'est en substance la vision des autorités pour aboutir à

¹⁶ Informations recueillies sur la page Facebook du réseau CLAC de Côte d'Ivoire (2) [Centres de Lecture et d'Animation Culturelle de Côte d'Ivoire | Facebook](#), consulté le 17 septembre 2021.

¹⁷ Informations disponible sur le site de l'UNESCO relatif à la promotion et au développement de l'édition, du livre et de la lecture [Promotion et développement de l'Édition, du Livre et de la Lecture | Diversity of Cultural Expressions \(unesco.org\)](#), consulté le 20 septembre 2021

¹⁸ UNESCO, id. [Promotion et développement de l'Édition, du Livre et de la Lecture | Diversity of Cultural Expressions \(unesco.org\)](#)

un système de lecture publique performant et dynamique, offrant ses services à toutes les couches de la population dans les territoires. Des actions subséquentes ont vu le jour à divers niveaux.

Au niveau institutionnel, cela se perçoit à travers :

La création de la Direction du Livre et de la lecture en 2006, l'élaboration d'un projet de loi portant développement de l'industrie du livre en Côte d'Ivoire en 2006, l'organisation des états généraux de la propriété littéraire et artistique en 2006, la transformation/réhabilitation du réseau national de lecture publique par la reprise du Programme CLAC et le projet de création du CILPAC...¹⁹.

Ces institutions qui ont vu jour le jour à l'exception du CILPAC, œuvrent avec les moyens dont elles disposent, pour l'émergence d'une politique de lecture publique. Elles se situent aussi bien au niveau institutionnel proprement dit, au niveau juridique et au niveau opérationnel. Ceci, pour rendre compte de la conception, de la réalisation, de l'évaluation et de l'innovation en matière de lecture publique.

Après le niveau institutionnel, se positionne l'aspect événementiel qui s'illustre par :

[...] la reprise de la participation de la Côte d'Ivoire aux différents salons du livre et l'organisation du Salon International du Livre d'Abidjan (SILA). L'année 2012 a été déclarée année du livre par le Ministère de la Culture et de la Francophonie. Un grand nombre d'activités ont été menées tout au long de l'année notamment, le carrefour du livre : activité qui s'est déroulée dans toutes les directions régionales de la culture de la Côte d'Ivoire de juin à juillet 2012, la caravane du livre qui a sillonné les villes de Yamoussoukro à Korhogo en passant par Bouaké et Katiola de mai à juillet 2012, le projet femme et lecture : bibliothèque ambulante en faveur des femmes dans les salons de coiffure de juin 2012 jusqu'à, maintenant²⁰.

¹⁹ UNESCO, id. Promotion et développement de l'Édition, du Livre et de la Lecture | Diversity of Cultural Expressions (unesco.org).

²⁰ UNESCO, idem Promotion et développement de l'Édition, du Livre et de la Lecture | Diversity of Cultural Expressions (unesco.org).

La nécessité de toucher les publics et de les sensibiliser sur l'importance de la lecture convoque des activités autour du livre. Qu'elles soient itinérantes ou sédentaires, ces activités d'animation autour du livre favorisent l'accès des publics de toutes catégories au livre, les rencontres avec les écrivains et la participation aux activités ludiques très utiles pour les tout-petits. Les femmes ne sont pas oubliées, car des activités spécifiques sont prévues à leur endroit en vue de les rapprocher des pratiques de lecture.

3.1.2. Au niveau des fondements textuels

La lecture publique devrait trouver son fondement dans la politique culturelle nationale suivie en cela de la loi relative à l'industrie du livre. Cette approche juridico-textuelle a pour mission d'encadrer le secteur et de mieux le protéger.

À l'analyse, la loi de 2014 portant politique culturelle nationale de la Côte d'Ivoire reste peu expressive sur le versant de la lecture publique. En effet, en son article 81, le texte affirme que « l'État s'assure que les opérations immobilières dont les caractéristiques sont à définir comprennent un complexe culturel constitué d'une bibliothèque »²¹. Du fait de cette approche assez vague sur la question, la promotion du livre et de la lecture publique n'est pas suffisamment affirmée²².

Concernant la loi de 2015 relative à l'industrie du livre, l'on retient qu'en Afrique subsaharienne, « La Côte d'Ivoire, de ce point de vue, est pilote, grâce à sa loi de 2015 relative à l'industrie du livre, mais sans doute manque-t-il encore un volet consacré à la lecture publique, tant les deux sont liés » (L. Pinhas, 2019, p. 29). Dans l'analyse, l'article premier qui se veut une approche notionnelle, présente la lecture comme une « activité de compréhension d'une information identifiable par la vue ou par le toucher »²³. Cette définition qui se réfère à l'activité de lecture, élude la lecture publique qui elle, implique l'ensemble du dispositif incitant à la lecture. Or, cette loi a précisément pour « objet de régir l'industrie du livre. Il vise la professionnalisation de toute la

²¹ Article 14 de la loi de 2014 portant Politique Culturelle Nationale de Côte d'Ivoire.

²² Information recueillie auprès de M. Ouattara Idrissa Siaka, Directeur du CENATELPAC.

²³ Article 1^{er} de la loi de 2015 relative à l'industrie du livre.

chaîne du livre et son financement »²⁴. Il semble que la lecture publique soit insuffisamment prise en compte dans le développement du livre en Côte d'Ivoire. La lecture des articles 13 et 15 de ladite loi se réfère à la promotion du livre sans mettre un accent particulier sur la lecture publique qui elle, convoque des dispositions et des actions à la fois concrètes et importantes²⁵. Dans l'ensemble, la loi de 2015 est née avec des handicaps volontaires ; lesquels se perçoivent aussi dans le dysfonctionnement du système de gestion institutionnelle du livre. L'absence de points relatifs à la lecture publique, au numérique, au mécanisme de financement ou au mode de création des bibliothèques de lecture publique etc., révèle le déficit juridique encadrant ce secteur²⁶. Au regard de son organigramme et de ses attributions, le CENATELPAC est aujourd'hui l'organe national chargé de conduire la politique de lecture publique en Côte d'Ivoire.

Dès lors, la faiblesse des moyens d'action de l'État ivoirien dans la consolidation d'une politique de lecture publique, a cédé le pas au soutien de l'OIF en vertu du principe de subsidiarité de la Francophonie.

3.2. OIF et renforcement des politiques nationales de lecture publique

Si l'OIF contribue de manière significative à l'essor de la lecture publique dans les pays du Sud à travers les CLAC, il n'en demeure pas moins important que cet organisme international, apporte un appui technique dans la construction de cette politique sectorielle.

3.2.1. CLAC, substrat de l'action de l'OIF en matière de lecture publique

La présence des CLAC dans l'univers du livre et de la lecture en Côte d'Ivoire, apporte un début de satisfaction des besoins des populations rurales qui sont très souvent sinistrées en matière de développement. L'action de l'OIF à travers les CLAC est de motiver la pratique de la lecture publique. C'est pourquoi, « au-delà de l'implantation des CLAC, l'OIF accompagne depuis 2003 les États dans la mise en place

²⁴ Article 1^{er}, Id.

²⁵ Analyse faite par Monsieur Ouattara Idrissa Siaka, Directeur du CENATELPAC.

²⁶ Information recueillie auprès de Monsieur N'Koumo Henri, Directeur du Livre.

ou le renforcement d'une politique nationale de lecture publique » (OIF, 2003, p. 11). Cela a eu pour effet l'élaboration d'un cadre juridique adéquat et d'un centre de lecture publique dans plusieurs pays dont « la Mauritanie en 2003, Madagascar en 2004, le Burkina Faso en 2005, Haïti en 2006, le Burundi en 2007, Maurice en 2009 » (OIF, 2009 :12).

Ainsi, après la nomination du coordonnateur national des CLAC en 2013, la Côte d'Ivoire s'est dotée en 2015, d'un centre national de lecture publique précisément dénommé Centre National Technique de Lecture Publique et de l'Animation Culturelle (CENATELPAC), dirigé depuis sa création par ledit coordonnateur, ayant désormais rang de Directeur d'administration centrale.

Pour rappel, le CENATELPAC gère le réseau des dix centres du nord du pays qui comprend 21 agents animateurs avec un fonds documentaire de 23.000 documents. Par an, ce réseau enregistre une moyenne de 84.000 prêts de documents et compte en moyenne 10.500 abonnés dont 62% de femmes²⁷.

Les dix CLAC actuellement en service, fonctionnent parfaitement et offrent leur service aux populations. Par exemple, lors des séances de lecture publique avec les enfants, les adultes ou avec un public cible, naît un rassemblement autour d'un livre. Il y a donc en présence, l'animateur et le groupe ou le public. La lecture est animée par plusieurs questions réponses en rapport avec le livre choisi. Sont aussi organisés des soirées de contes, des clairs de lune, des concours d'orthographe et des concours didactiques, des concours de génies en herbe, des conférences ou des rencontres animées par des enseignants ou des écrivains sur la lecture²⁸. En principe, « l'OIF fournit à chaque CLAC... des cartes géographiques, des planches de sciences, un tronc humain démontable et des squelettes en matière plastique, des journaux nationaux et internationaux, des jeux et jouets éducatifs et de société... » (Y. Doumbia, 2013, p. 7). C'est ainsi que les CLAC du réseau du nord de la Côte d'Ivoire disposent :

²⁷ Information recueillie auprès de M. Ouattara Idrissa Siaka, Directeur du CENTELPAC.

²⁸ Information recueillie auprès de Monsieur Kouamé Kouassi Jean, responsable du centre de Ouagolodougou, Monsieur Zadi, responsable du centre de sirasso et de Monsieur Cissé Khalil, responsable du Centre de Niellé.

De jeux d'échecs, de jeux de constructions, de jeux de scrabble, de jeux de Ludo, de boules de pétanque, de jeux sur tablettes pour enfants et de la presse nationale et internationale. Un boîtier Wifi donnant uniquement accès au portail numérique de l'OIF, des livres numériques et des livres audios sont également disponibles²⁹.

Aussi les activités des CLAC du réseau sont les mêmes sauf que le contenu peut changer d'un CLAC à un autre en fonction de l'orientation adoptée par le comité de gestion³⁰.

L'impact de ces centres sur le rendement des élèves est reconnu par les parents, les établissements d'enseignement et les collectivités. C'est ce qui justifie l'appui technique de l'OIF en matière de lecture publique.

3.2.2. Appui technique de l'OIF en matière de lecture publique en Côte d'Ivoire

D'un point de vue technique, l'OIF apporte un double soutien aux pays du Sud dont la Côte d'Ivoire en matière de politique de lecture publique. D'une part, ce soutien se perçoit en amont par « le recensement puis l'évaluation.... et.... l'accompagnement du ministère de tutelle » (OIF, 2013, p. 11). Cette première approche historique postule l'inventaire des bibliothèques publiques existantes et leur impact ou leurs effets sur les populations en matière de lecture publique. La sensibilisation des autorités compétentes en matière de lecture publique est aussi un axe sur lequel l'OIF met l'accent. Il s'agit de présenter l'importance et les enjeux de la création d'un réseau national de lecture publique aux différents acteurs ayant un lien étroit avec le dispositif. C'est l'occasion d'inviter les secteurs de « la culture, de l'éducation, du développement rural, de l'économie et de la planification » (OIF, 2013, Ibid.). À cela s'ajoutent les partenaires au développement et bailleurs de fonds que sont les organismes du système des Nations Unies, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, les organisations de coopérations bilatérales, etc. Ainsi, « le partenaire international du CENATELPAC

²⁹ Kouamé Kouassi Jean, Zadi et Cissé Khalil, Id.

³⁰ Information recueillie auprès de Monsieur Kouamé Kouassi Jean, responsable du centre de Ouagolodougou.

demeure l'OIF qui lui apporte son soutien financier logistique et technique »³¹.

D'autre part, ce soutien s'apprécie à l'aune de « l'aménagement et de l'équipement du centre national, de l'élaboration de sélections bibliographiques et de la formation du personnel technique » (OIF, 2013, Id.). De ce point de vue, l'OIF épouse l'approche institutionnelle en vue d'une gestion à la fois efficiente et efficace des CLAC installés avec pour illustration le CENATELPAC. En outre, la clarification d'une bibliographie pertinente en vue de constituer une offre documentaire utile aux publics s'avère nécessaire. Cette vision explique « les étroites relations qui existent entre le CENATELPAC et les Éditions NEI-CEDA. L'acquisition d'ouvrages nationaux a été effectuée auprès de cet éditeur par l'OIF en 2019 »³². La formation reste aussi la condition de base pour avoir un personnel qualifié. C'est ainsi qu'en 2014, le coordonnateur national du réseau des CLAC de la Côte d'Ivoire a bénéficié d'une formation au Burundi. À sa suite, les responsables des centres ont aussi été formés par l'OIF.

Toujours au niveau institutionnel, l'OIF prévoit la phase d'extension du réseau national. À cet effet, « neuf autres CLAC sont en cours d'ouverture dans les communes suivantes : Toumodi, Béoumi, Zuénoula, Oumé, Taabo, Arrah, Tanda, Bocanda. Leur ouverture est attendue pour le début de l'année 2022 »³³.

Cependant, les efforts de l'OIF en matière de CLAC et de promotion de la lecture en général restent confrontés à la dure réalité de la lecture publique en Côte d'Ivoire.

3.3. Le CLAC face à la difficile promotion de la lecture publique en Côte d'Ivoire

Dans un contexte de pénibilité du livre, la promotion de la lecture publique rencontre beaucoup de difficultés en Afrique en général (S. Kané, 2013 ; D. Broohm, 2013 ; Y. Doumbia, 2013 ; A. Koné, 2013 ; I. Yéo, 2013 ; V. Azo, 2013). Dans une proportion moindre, c'est-à-dire

³¹ M. Ouattara Idrissa Siaka, Id.

³² M. Ouattara Idrissa Siaka, Id.

³³ Information recueillie auprès de M. ouattara Idrissa Siaka, directeur du CENATELPAC.

dans la région d'Afrique de l'Ouest, les structures de promotion font défaut. En effet,

Le mal de l'Afrique de l'Ouest se situe surtout à ce niveau. Pas suffisamment de livres, pas assez de promotion. Les autorités politiques dans leurs projets de développement, insèrent-elles le livre ou prévoient-elles des structures de diffusion des œuvres littéraires ? La réalité est timide » (V. Azo, 2013, p. 1).

En outre, les États ne perçoivent surtout pas son importance, car elle est considérée comme budgétivore³⁴. En effet, quand bien même, « le MCIAS accompagne le CENATELPAC par des fortunes diverses, les moyens financiers octroyés ne peuvent pas permettre d'accomplir les missions du centre »³⁵. Cette situation est renforcée par

l'absence de budgets d'acquisition pour les bibliothèques qui a pour conséquence directe l'obsolescence du fonds documentaire, d'une culture du livre ... perçue par la grande majorité comme un produit de luxe réservé à l'élite, la cherté des intrants, l'inexistence ou étroitesse d'un marché pour les éditeurs qui éprouvent beaucoup de difficultés à écouler leurs produits, l'inexistence d'un circuit de distribution, la surconcentration des infrastructures du livre [dans la capitale], l'insuffisance de l'aide à l'édition et enfin l'absence de professionnels diplômés dans les réseaux institutionnels de lecture publique » (S. Kané, 2013, p.1).

Ces difficultés d'ordres économiques, techniques, matériels, logistiques, commerciales et humains sont vécues aussi bien dans les milieux ruraux que dans les zones urbaines (I. Yéo, 2013 ; D. Broohm, 2013). Ces-dernières connaissent des circonstances aggravantes en

³⁴ Les CLAC font face à la faible production en Côte d'Ivoire du livre, la détérioration du tissu des bibliothèques sur toute l'étendue du territoire national, le manque de volonté politique, la démission des parents dans leur rôle d'éducation à la lecture des enfants et l'insuffisance des budgets alloués non seulement pour les acquisitions mais aussi pour les activités de promotion du livre.

³⁵ Information recueillie auprès de M. Ouattara Idrissa Siaka, directeur du CENATELPAC.

raison du retard dans le développement (I. Yéo, 2013) et aussi en raison du fait que les collectivités honorent difficilement leurs engagements³⁶.

Par ailleurs, les attributions du MCIAS à travers la sous-direction de la promotion Littéraire se résument à accompagner les acteurs de la chaîne du livre. Le contenu reste vide et dépourvu de moyens nécessaires à la promotion de la lecture publique et plus généralement du livre³⁷. Le manque de volonté politique se traduisant par l'absence de logistiques et de ressources,

Il en découle une raréfaction du livre dont l'accessibilité est rendue difficile par manque de structures de promotion. A ce stade, quelles perspectives envisager ?

4. Lecture publique ivoirienne en perspectives

L'avènement d'un système de lecture publique performant en Côte d'Ivoire semble possible si les paramètres qui en constituent la dynamique sont réformés. Le passage en revue des différents éléments assujettis à une gestion à la fois optimale et rationnelle, sonnera le glas d'un système défectueux. De fait, les perspectives de la lecture publique en Côte d'Ivoire peuvent être envisagées, d'abord au niveau des ressources, ensuite au niveau institutionnel.

4.1. Au niveau des ressources à mobiliser

Le système des CLAC est conçu à partir d'un trio qui associe ingénieusement l'OIF, l'Etat, et la collectivité (OIF, 2013). Dans les responsabilités qui lui incombent, chaque partie est appelée à la mobilisation des ressources.

Dans un premier temps, l'OIF devra renforcer la formation des responsables locaux des CLAC installés en Côte d'Ivoire. Cette dimension de la formation qui prend nécessairement en compte le renforcement des capacités, implique la formation à travers des échanges avec les responsables nationaux et les responsables locaux des autres pays de la Francophonie dans lesquels le programme est déployé.

³⁶ Information recueillie auprès de Monsieur Kouamé Kouassi Jean, responsable du CLAC de Ouangolodougou.

³⁷ Information recueillie auprès de Monsieur Koffi Koffi Didier, Sous-directeur de la promotion littéraire au MCIAS.

Cela induit une modélisation des aspects contextuels de la gestion du programme lié à la spécificité de chaque pays. Une politique de lecture publique pertinente repose avant tout sur des ressources humaines qualifiées. Il en va de même des aspects matériels dont le mobilier et le matériel de travail ; ceci pour juguler le défaut de commodités dans certains centres. Aussi, la contribution financière aux frais de fonctionnement des CLAC devrait être mise à disposition en temps opportun, sinon un délai marqué en début d'année pour permettre effectivement la conduite des activités d'animation.

Dans un second temps, l'État de Côte d'Ivoire, dans sa vision de développement, doit inclure la lecture publique dans les politiques publiques et surtout de façon claire dans la politique culturelle nationale ; ce qui engage une révision de la loi de 2014 relative à ladite politique pour une approche offensive en matière de lecture publique. Cette approche permettra de redonner une vitalité à l'industrie du livre. Mieux, l'État doit améliorer les subventions accordées aux CLAC pour leur permettre de réaliser effectivement leurs activités de sorte à toucher un plus grand nombre de publics, car lecture publique a pour objet des animations autour du livre pour un public précis. Ces animations qui sont le lot des animateurs, invitent à revisiter le contenu de la formation des animateurs culturels et des bibliothécaires pour une parfaite adéquation formation-emploi en vue d'une politique d'animation en bibliothèque empreinte de créativité, d'originalité et d'innovation (A. Koné, 2013).

Dans un troisième temps, les territoires qui sont le réceptacle de la culture et des arts en général ainsi que de la lecture publique en particulier, (A.-M. Bertrand, 2005), doivent renforcer leur implication dans la gestion des centres relevant de leur compétence. En effet, de nos jours, le rôle des collectivités locales est de plus en plus grand dans l'essor des arts, de la culture et de l'action culturelle, vu que ces domaines ne ressortissent plus de la seule autorité de l'État (M. Gba, 1988). Une rénovation de certains locaux avec un minimum de commodités dans la synergie d'action avec l'OIF permettra d'améliorer les conditions de travail des responsables. Les moyens conséquents doivent être accordés selon le mécanisme financier prévu par la convention. Il y va de la quête des performances scolaires chez les élèves de la localité.

La mobilisation des ressources autorise l'État et les collectivités à rechercher des partenaires qui, selon l'OIF peuvent émaner tant du secteur public que du secteur privé (OIF, 2013). Ces partenaires peuvent relever de la coopération bilatérale comme la coopération française, la coopération allemande, la coopération espagnole, coopération canadienne, etc. c'est le cas pour le développement de la lecture au Burkina Faso à partir d'un fonds mis en place par la coopération française (G. Juin, 2011). Cette mobilisation débouche logiquement sur le renforcement des institutions de lecture publique.

4.2. Au niveau institutionnel

La définition d'une démarche de création des espaces de lecture à court, moyen et long terme (M.-J. Beuseiza et B. Zoguehi, 1976 ; P. Amoughe-Mba et P. Gandaho, 1976), doit occuper les grands axes de la réflexion du MCIAS sur le développement de la lecture publique³⁸. L'aide de l'OIF en matière de lecture est considérable en faveur des pays du Sud. C'est pourquoi, la réussite du programme CLAC ne cesse de rencontrer des requêtes pendantes auprès de la Francophonie. Cet organisme prévoit que la demande du programme par un État peut concerner

la création de nouveaux CLAC dans les réseaux existants, l'implantation d'un ou plusieurs nouveaux réseaux dans les pays bénéficiaires et dans d'autres pays, le renforcement de service dans les réseaux existants et le soutien des centres nationaux de lecture publique (OIF, 2009, p. 13).

³⁸ Le renforcement du tissu des bibliothèques, des centres de documentation et des espaces de lecture, le renouvellement des acquisitions dans les bibliothèques publiques et la bibliothèque nationale sans oublier le développement des autres formes de bibliothèques (bibliobus, valises documentaires, etc.) sont autant de voies d'accès au livre pour les populations rurales et périurbaines. D'un point de vue systémique, les réseaux des bibliothèques doivent se constituer à divers échelons à savoir, le réseau des bibliothèques publiques et le réseau des bibliothèques scolaires. Fort de mettre en place de nouvelles structures dédiées au livre soutenues par l'implantation des CLAC, la formalisation des réseaux de lecture publique et de lecture pour enfants est un mécanisme majeur de promotion du livre.

Ainsi, au-delà du réseau existant et du prochain réseau à mettre en place, lequel touche des régions précises, la Côte d'Ivoire peut solliciter l'ouverture de nouveaux centres pour l'ensemble des régions restantes de sorte à réaliser un maillage du territoire national en CLAC.

En outre, le Projet de construction de la Grande Bibliothèque de Côte d'Ivoire..., l'augmentation des clubs de lecture (scolaires et publiques), les réhabilitations en cours des bibliothèques scolaires, l'installation de bibliothèques de proximité³⁹, sont autant d'éléments qui contribueront à asseoir une véritable politique de lecture publique en Côte d'Ivoire permettant de desservir les populations de tout âge en services de lecture publique. Le rapprochement des structures de lecture des populations est de nature à rendre le livre accessible à travers des réseaux de bibliothèques bénévoles comme l'illustre le modèle « Lire en Afrique » au Sénégal (V. Quinones, 2011). Il peut s'agir de réseaux centralisés ou de réseaux décentralisés (M. Gba, 1988) selon le modèle adéquat vu que celui des CLAC est centralisé avec une hiérarchie qui supervise et coordonne les activités.

Dans la mosaïque culturelle que représente la Côte d'Ivoire, le plurilinguisme, loin d'être un frein, devient un atout pour la promotion du livre en langue locale. Dès lors, la langue devient un référent inéluctable pour la production de livres surtout en faveur des enfants et de la jeunesse (V. Azo, 2013).

Par ailleurs, l'intervention des prescripteurs pour la promotion de la lecture publique est plus que jamais nécessaire (R. Djatchi, 2020). En plus des activités et des concours existants, l'instauration de prix littéraires dans le cadre de la lecture publique aura un effet sur l'émulation des jeunes et des enfants quant à la lecture et à la création littéraire. Il pourra s'agir du « Grand prix des CLAC » ou du « Prix des bibliothèques de lecture publique » récompensant les auteurs dont les écrits ciblent un public averti pour la lecture ; lesquels écrits sont adaptés aux enfants et aux jeunes. Ces prix peuvent s'accompagner d'événementiels dont « la journée de la lecture publique », « la quinzaine des CLAC », etc. La promotion ne pouvant s'effectuer sans les médias, les différents canaux de diffusion doivent être investis avec des clauses contractuelles souples pour une meilleure valorisation du livre.

³⁹ Unesco, id. *Promotion et développement de l'Edition, du Livre et de la Lecture | Diversity of Cultural Expressions* (unesco.org)

Conclusion

La lecture publique en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier est un domaine encore peu exploré et peu exploité par les acteurs nationaux au développement. De par sa nature et ses composantes, la lecture publique se présente comme une activité essentielle dans l'épanouissement des enfants, l'éducation des jeunes et l'affermissement des adultes. C'est dans cette optique que l'OIF, depuis 1986, a entrepris le vaste chantier des CLAC dans les pays du Sud : c'est la « *clacquisition* » des pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et de l'océan Indien. Le programme des CLAC qui connaît un succès auprès des populations rurales et péri-urbaines, participe du développement communautaire de localités souvent victimes de l'enclavement et de la fracture en matière de développement. À ce dispositif s'ajoute l'appui technique au renforcement de la politique nationale de lecture publique.

Basés sur la convergence des parties que sont l'OIF qui fournit le matériel didactique et ludique en tant que maître d'œuvre, l'État de Côte d'Ivoire qui met à disposition le personnel et les collectivités qui apportent le local, les CLAC rencontrent d'énormes difficultés dans la mobilisation des ressources au niveau des acteurs centraux et locaux. Cette situation problématique, malgré les désagréments qu'elle peut engendrer, n'estompe pas la pertinence de ce programme dont l'impact est perceptible sur le rendement des abonnés (Y. Doumbia, 2013). De fait, une meilleure prise en compte de la contribution nationale et une bonne définition de la politique de lecture publique seront un gage de développement pour la Côte d'Ivoire.

Références bibliographiques

Sources orales

N° d'ordre	Nom et prenom	Statut professionnel	Objet de l'entretien	Lieu de l'entretien	Date et heure
1	CISSE Khalil	Responsable du CLAC de Niellé	Les obstacles à la promotion de la lecture publique	Entretien téléphonique et numérique	06 octobre 2021 à 19h00mn
2	KOFFI KOFFI Didier	Sous-Directeur de la Promotion Littéraire au MCIAS	La gestion institutionnelle de la promotion de la lecture publique	A son bureau : Ministère de La Culture, Tour E 21 ^{ème} étage Porte 36	05 octobre 2021 à 13h00mn
3	KOUAME Kouassi Jean	Responsable du CLAC de Ouangolodougou	Les obstacles à la promotion de la lecture publique	Entretien téléphonique et numérique	02 octobre 2021 à 12h35mn
4	M'BOUA N'Drin Thomas	Sous-directeur Culture et CLAC de 2006 à 2010	Historique des CLAC	Entretien téléphonique	04 octobre 2021 à 14h00
5	N'KOUMO Henri	Directeur du Livre, des Arts Plastiques et Arts Visuels au MCIAS	Situation de la Politique de Lecture Publique	À son bureau : Ministère de La Culture, Tour E 21 ^{ème} étage Porte 35	05 octobre 2021 à 12h35mn
6	OUATTARA Siaka Idrissa	Directeur du CENATELPAC	Situation des CLAC en Côte d'Ivoire	À son bureau Cocody 2 Plateaux Vallons	10 août 2021 à 15h45mn
7	ZADI Gokou Albert Thierry	Responsable du CLAC de Sirasso	Les obstacles à la promotion de la lecture publique	Entretien téléphonique et numérique	07 octobre 2021 à 18h00mn

Textes de loi

Loi N° 2014-425 du 14 juillet 2014 « portant politique culturelle nationale de la Côte d'Ivoire », *Journal Officiel* n° 31 du 24 juillet 2014.

Loi N° 2015-540 du 20 juillet 2015 « relative à l'industrie du livre », *Journal Officiel* n° 76 du 21 septembre 2015, p. 1258-1261.

Webographie

AZO Vauguy, 2013, *La promotion de la lecture dans la sous-région ouest-africaine*, Promotion de la lecture - Promotion de la lecture à - Afrique de l'ouest -Goethe-Institut, Consulté le 23 juillet 2020.

BROOHM Dorothée, 2013, *Promotion de la lecture au Togo*, Promotion de la lecture - Afrique de l'ouest - Togo-Goethe-Institut, Consulté le 19 juillet 2021.

DJATCHI Renaud, 2020, *Promotion du livre en Côte d'Ivoire : L'AECI distingue des journalistes culturels ivoiriens*, Promotion du livre en Côte d'Ivoire : L'AECI distingue des journalistes culturels ivoiriens - LES SENTINELLES D'ABIDJAN. Consulté le 23 juillet 2020.

DOUMBIA Youssouf, 2013, *Promotion de la lecture au Mali*, Promotion de la lecture - Afrique de l'ouest - Mali-Goethe-Institut. Consulté le 19 juillet 2021.

KANE Sada, 2013, *La promotion du livre et de la lecture : Quelle situation au Sénégal ?*, Promotion de la lecture - Afrique de l'ouest - Senegal - Goethe-Institut. Consulté le 23 juillet 2020

KONE Assane, 2013, *Centres de lecture et d'Animation culturelle : l'OIF forme 20 animateurs*, Centres de lecture et d'animation culturelle : L'OIF forme 20 (...) - (notrenation.com). Consulté le 19 juillet 2021

LE ROUX Elisabeth, 2020, "The myth of the 'book famine' in African", in *Review of African political economy*, vol. 47, p. 257-275, References: The myth of the 'book famine' in African publishing (tandfonline.com) DOI : 10.1080/03056244.2020.1792872. Consulté le 15 septembre 2021.

- MBAYE Sanou, 2012, *Les dividendes de la lecture en Afrique*, https://www.allianceediteurs.org/IMG/pdf/Les_dividendes_de_la_lecture_en_Afrique_Sanou_Mbaye_Jour_B_2012.pdf, consulté le 18 août 2021
- PINHAS Luc, 2019, « Les politiques publiques de la lecture en Afrique subsaharienne et à Madagascar », in *Bibliodiversity*, AIEI-Double ponctuation, https://www.allianceediteurs.org/IMG/pdf/politiques_publicques_du_livre_en_afrique_francophone_basse_def_version_finale.pdf. Consulté le 25 août 2021.
- QUINONES Viviane, 2011, *Au Sénégal, un réseau de bibliothèques exceptionnel : « Lire en Afrique »*, Au Sénégal, un réseau de bibliothèques exceptionnel : « Lire en Afrique » / Takamtikou (bnf.fr), Consulté le 18 août 2021
- SAUVAGEAU Philippe, 2001, *Les centres de lecture et d'animation culturelle ont 15 ans*. Documentation et bibliothèque, 47 (3), 109-116, <https://doi.org/10.7202/1032580ar>. Consulté le 18 août 2021.
- YEO Issa, 2013, *La promotion de la lecture en Côte d'Ivoire*, *Promotion de la lecture - Afrique de l'ouest - Côte d'Ivoire*-Goethe-Institut, Consulté le 23 juillet 2021

Ouvrages généraux et spécialisés

- AMOUGHE-MBA Pierre et GANDAHO Pascal, 1976, *Réflexions critiques sur le livre et la lecture en Afrique noire ex-française*, Note de synthèse, Lyon, ENSB, sous la dir. de M. Fontevielle.
- APPOLONIO Aurélie, 2005, *La socialisation par la littérature de jeunesse*, Mémoire professionnel, IUFM de Dijon.
- BERTRAND Anne-Marie (dir.), 2005, *Lecture publique et territoires, trente ans de mutations en BDP*. Actes du colloque de Montbrison, 24 et 25 octobre 2003, Villeurbanne.
- BERTRAND Anne-Marie et ALIX Yves, 2015, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 5e éd.
- BEUSEIZA, Marie-Joseph et ZOGUEHI Brigitte, 1976, *Les problèmes de la lecture en Côte d'Ivoire*, Note de synthèse sous la dir. de M. Fontevielle, Lyon, ENSB.
- CARBONE Pierre, 2017, *Les bibliothèques*, Paris, Que sais-je ?.

- CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, 1991, *Charte des bibliothèques*, s.l., s.éd.
- DURAND Daniel, 2017, *La systémique*, Paris, PUF.
- GAMACHE Sylvie, 1987, « Le plaisir de lire, le plaisir d'animer : 16 activités d'animation inspirées de la campagne du Ministère des Affaires culturelles », *Lurelu*, 10(1), p. 1-20.
- GBA Mariam, 1988, *Le développement des bibliothèques en Afrique : Réflexions sur le projet de création de lecture publique dans la ville d'Abidjan*, Lyon, ENSB, sous la dir. de Francis D'Arcy.
- JUIN Guillaume, 2011, « La coopération française en matière de lecture au Burkina Faso », *Bulletin des bibliothèques de France*, T. 56 N°2, p. 51-55.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE, 2003, *Guide des Professionnels du livre en Côte d'Ivoire*, Abidjan, MCF.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE, 2017, *Annuaire des statistiques culturelles de la Côte d'Ivoire*.
- MUBADI Sulu Nuana Nsuka, 1978, *Une étude comparative des bibliothèques de lecture publique anglophone et francophone : cas du Nigéria et du Zaïre*, Mémoire, Lyon, ENSB.
- N'DA Pierre., 2015, *L'article scientifique en Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines*, Paris, L'Harmattan.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2010, *Profil culturel des pays du Sud membres de la Francophonie un aperçu de trois pays membres de l'UEMOA : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal*, Paris, OIF.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2009, *Centres de lecture et d'animation Culturelle : 20 ans d'expérience dans les pays francophones*, Paris, OIF.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, 2013 : *Centres de lecture et d'animation Culturelle : un programme national de lecture publique*, Paris, OIF.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, 1994, *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*.
- THIERRY Raphaël, 2015, *Le marché africain du livre et ses dynamiques littéraires : le cas du Cameroun*, Presses Universitaires de Bordeaux.